



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS
TOURISTIQUES CONCERTES DE MOLIETS ET MAÂ**

N° 6

Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2024

Le 12 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle de 1^{ère} commission, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- Mme Eva BELIN
- M. Cyril GAYSSOT

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS à Mme Eva BELIN

Etaient excusés :

- Mme Agathe BOURRETERE
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY, Directrice
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Fabrice BOUCHET et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargés d'opérations
- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

Le Comité Syndical,

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 040-254002165-20240312-MOL_DL6_120324-BF



VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 11 du 20 novembre 2023 par laquelle le Comité Syndical a adopté le budget primitif de l'exercice 2024,

VU les délibérations du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif 2023,

CONSIDERANT que le présent budget supplémentaire prend en compte, outre les reports et les besoins en dépenses et en recettes nouvelles pour l'exercice budgétaire 2024, la reprise des résultats de l'exercice 2023 telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2023 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :
 - en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 90 000,00 €
 - en section d'investissement, équilibre à hauteur de 24 865,63 €

soit un budget du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2024 se présentant comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 697 000,00 €
 - en section d'investissement, équilibre à hauteur de 3 075 410,37 €
- de préciser que le présent budget supplémentaire est voté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif de l'exercice 2023 et présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes comme suit :
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement)
 - ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant les programmes suivants :
 - o 2006100 Opération réseau d'arrosage,
 - o 2012001 Opération Maintien du patrimoine en état.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON